



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 31 mai 2013

SYNTHÈSE



Fédération nationale des Communes forestières

Assemblée générale du vendredi 31 mai 2013

M. Jean-Claude MONIN, Président des Communes Forestières de France, ouvre l'assemblée générale à 9 heures 15.

M. MONIN remercie d'une part M. Jean-Pierre Bel, président du Sénat, d'accueillir cette assemblée au Sénat et d'autre part M. le ministre Le Foll, ministre de l'Agriculture et de la Forêt, pour délivrer son message en lien avec la Loi d'avenir. Il tient en outre à saluer le président de l'interprofession nationale, M. Laurent Denormandie, ainsi que tous les autres représentants et particulièrement l'ONF et son directeur général qui sont présents.

Il donne la parole au président du sénat.

M. BEL, président du Sénat, témoigne de sa satisfaction d'accueillir l'assemblée générale, en raison notamment de l'intérêt que chacun porte à la forêt. En effet, la question des Communes forestières a longtemps été pour lui un centre d'intérêt principal et l'objet de préoccupation, souvent d'inquiétude, et de questionnement.

Il est heureux ce matin de pouvoir constater l'évolution qu'a connue la forêt depuis l'époque où il était maire de la commune de Mijanès dans les Pyrénées-Orientales, sachant la lourde responsabilité qu'est la gestion d'une commune forestière. En effet, dans les années 1980, beaucoup de maires de communes forestières étaient en procès avec l'ONF, pour des questions de propriété notamment, mais également celles des droits d'usage du bois de forêt.

Son canton a la particularité d'avoir connu des événements très lourds au moment de la mise en place du code forestier au début du 19^{ème} siècle et la guerre des Demoiselles a eu lieu dans son département. En outre, ce petit canton s'est même déclaré indépendant pendant plusieurs mois suite à des difficultés très fortes avec les Eaux et Forêt.

La forêt est aussi un objet de préoccupation et une source d'étonnement. Chaque nouveau préfet qui s'installe dans ces départements constate rapidement qu'il faut mieux valoriser les forêts. Cependant, aller vers un véritable développement durable n'est pas si simple, car il faut souvent faire face à des fonctionnements archaïques. La France est un des pays les plus riches en matière forestière et doit faire face à la difficulté d'exploiter cette richesse. Difficulté non seulement pour produire et transformer, mais également pour commercialiser le bois.

Le Secrétaire d'État à la forêt à cette époque, René Souchon, et la DATAR ont toujours été aux avant-gardes des idées nouvelles pour lancer un projet. Cependant, lorsque les difficultés viennent, le maire se retrouve seul face à ceux qui le stigmatisent pour avoir de manière un peu légère voulu engager de l'argent public.

L'idée était de créer une opération expérimentale permettant d'aller vers le statut du bûcheron salarié, afin que les communes puissent monter des structures de transformation et de valorisation. Devant la carence de l'initiative privée, avait été montée une société d'économie mixte, allant ensuite plus loin en faisant des manipulations, séchages et ventes le bois, dans un créneau qui était à l'époque innovant, mais trop en avance de produit pour maison à ossature bois. Cette aventure avait bénéficié du premier contrat d'approvisionnement de l'ONF. Face à la léthargie que chacun

constate, à la disparition progressive des scieries, toute réaction pour montrer qu'une voie est possible en s'appuyant sur les richesses forestières se heurte à la rébellion de ceux qui veulent installer des soviets dans les montagnes.

M. Bel espère que la situation a évolué depuis cette époque et que les choses ont avancé.

Il tient à saluer le nouveau président de l'ONF, Jean-Yves Caullet et à lui souhaiter beaucoup de courage et de chance dans cette mission. Chacun connaît les problèmes liés à la question des personnels de l'ONF, à leur malaise. La présence de l'ONF est importante dans les territoires, notamment dans les zones de montagne, en raison des faiblesses et des difficultés du secteur. La nouvelle loi devrait permettre de faire évoluer la situation sur le morcellement forestier, sur la structuration problématique de la forêt et une industrie de transformation du bois qui reste à développer.

Il confirme l'organisation par le gouvernement de rencontres régionales pour valoriser le bois et structurer les filières. Cette action est nécessaire, notamment pour juguler le déficit commercial. En effet, le redressement du pays passe aussi par cette filière et par le bois. La loi d'avenir de l'agriculture, de l'agro-alimentaire qui sera présentée au parlement dans le second semestre de l'année 2013 évoquera des propositions qui intéressent l'économie territoriale.

En outre, il se réjouit que les Communes forestières aient été associées aux orientations de l'ONF et regrette la récente décision du conseil constitutionnel censurant une disposition prévoyant une quantité minimale de matériaux en bois dans les constructions nouvelles.

Il déplore que l'administration de certains départements, notamment forestiers, interdise les permis de construire pour toute maison en bois.

Les débats de l'assemblée générale devraient permettre de préciser le rôle environnemental des forêts et l'intérêt pour la société à valoriser le bois, notamment pour les constructions. Un certain nombre de pistes se présentent, ces enjeux sont importants et nombreux. Il connaît la volonté d'agir des acteurs de la filière, qui est aussi grande que la difficulté dont il parlait, et il les en remercie.

M. MONIN, Président, salue le président de l'ONF, Jean-Yves Caullet, ainsi que le représentant de FNE qui est présent dans la salle.

Il remercie le président du Sénat de son intervention et souhaite y réagir.

L'ensemble de l'assemblée générale compte beaucoup de maires et de conseillers municipaux qui attendent les propos du ministre sur les chapitres concernant la loi sur l'agriculture et l'agro-alimentaire et la forêt, la loi d'avenir, l'ONF et sur les actions conduites par la Fédération nationale.

En ce qui concerne la préparation de la Loi d'avenir sur l'agriculture, il se félicite de la volonté affichée d'une nouvelle impulsion de la filière économique procurant 400 000 emplois au sein de cette filière de 85 000 entreprises. Cependant, quelques préoccupations demeurent.

Il doit présenter aujourd'hui les schémas de pilotage et de gouvernance de la stratégie Forêt bois. S'ils devaient s'appliquer, ils conduiraient de manière inéluctable à une recentralisation des politiques forestières au bénéfice principal du ministère de l'industrie et des grandes entreprises utilisatrices du bois via le comité stratégique de la filière bois rattachée au comité national de l'industrie. Des conférences régionales forêt bois sous l'égide du préfet et du président de région réduiraient aussi la place des acteurs forestiers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques forestières de terrain. Tous les acteurs ici présents sont résolument attachés à la dimension multi fonctionnelle de la gestion forestière réaffirmée dans la loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001.

Si la création d'un fonds stratégique bois recueille l'approbation des Communes forestières, il semble inenvisageable que seul l'amont forestier contribue à son alimentation pour l'ensemble de la filière. La composition de ce fonds devrait être représentative de l'apport des différents partenaires de la filière et son objectif devrait être de contribuer au financement des investissements en forêt afin de permettre le renouvellement de la forêt et l'adaptation au changement climatique.

Il est également souhaitable que le volet forestier de la Loi d'avenir réaffirme la pertinence des politiques territoriales et leur donne de nouvelles impulsions, au service des élus qui en sont les promoteurs. Les Communes forestières proposent par ailleurs que le volet forestier du projet soit distinct du volet agricole et agro-alimentaire.

M. Monin réaffirme la nécessité de clarifier les perspectives financières de l'établissement et sait gré à M. le Ministre d'avoir accepté la création d'un groupe de travail rassemblant les signataires du contrat d'objectifs et de performance de 2012 à 2016. Il remercie l'État pour l'effort exceptionnel de 58 M€ qui a été consenti en 2012, permettant à L'ONF d'afficher un déficit de 0,9 M€.

Il s'inquiète cependant de la trésorerie de l'établissement qui demeure préoccupante car le produit bois ne suffit plus à assurer l'entretien des espaces forestiers. L'ensemble des aménités positives procurées par la forêt n'ont aucune contrepartie financière : accueil du public, captation du carbone, régulation et qualité des eaux, stabilisation des sols, préservation de la biodiversité, entretien de paysages. Si l'État ne met pas en place un système de rémunération des aménités positives, il se condamne à devoir contribuer financièrement à une partie de l'entretien des forêts. Il est également souhaitable de confirmer l'ONF dans son rôle de gestionnaire d'espaces naturels et d'élargir les missions de police de l'environnement dans les espaces forestiers.

Concernant la future agence de la biodiversité, il souligne que l'ONF dispose de toutes les compétences pour assurer l'ensemble des missions de préservation de la biodiversité dans les forêts publiques, sans recourir à une couche supplémentaire qui serait coûteuse. D'ailleurs, si les économies pour l'office sont nécessaires, des économies de gestion ne le sont pas moins.

L'importance du maillage territorial est réaffirmée, avec un plancher d'agents patrimoniaux négocié à l'horizon 2016, qui s'articule autour de 310 unités territoriales comprenant sept à dix agents chacune. En-dessous de ce chiffre, l'ONF ne serait en effet plus en mesure d'assurer ses missions ni de répondre aux attentes des élus.

Le maillage territorial assure la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts de l'État et des collectivités territoriales, ce qui constitue la mission première de l'ONF. Au-delà de ce maillage territorial, les communes forestières s'interrogent sur le taux d'encadrement, la répartition des activités de production et de soutien management, la lourdeur de certaines procédures sur l'évolution de la répartition des effectifs entre le siège, les directions territoires, les directions d'agence et les unités territoriales.

Les travaux dans le prolongement de l'activité de l'ONF sont nécessaires, mais toutes les activités de diversification doivent être revisitées. Seules celles dont la rentabilité est établie doivent être conservées.

Il n'est pas logique que le budget de l'ONF supporte une part importante de la recherche sylvicole dans le pays. Le modèle socio-économique actuel de l'établissement n'est pas équilibré et, malgré les engagements de l'État, la situation actuelle de l'ONF n'est ni satisfaisante, ni pérenne.

Enfin, il réaffirme qu'au fil des années, la fédération des Communes forestières a initié des programmes d'actions : 1000 chaufferies en milieu rural en 2012, générant 400 emplois dans la filière. L'opération « 100 constructions publiques en bois local » est en cours de réalisation. Depuis

septembre 2003, la fédération a initié avec succès la certification bois des Alpes et accompagne les démarches similaires dans le Massif Central, les Vosges, les Pyrénées. Elle participe aux différentes instances de la filière interprofessionnelle France Bois Forêts. Elle a développé un partenariat renforcé avec l'ONF qui se traduit par une gouvernance rénovée de l'établissement, tant au niveau national qu'au niveau régional.

Il réclame donc que la taxe additionnelle au foncier non bâti portant sur les espaces boisés revienne à la forêt et de porter le reversement de la contribution au développement de la filière à la FN à 10 %.

En outre, il rappelle que l'ONF et les communes contribuent à hauteur de 6 M€ pour ce qui concerne le financement des chambres d'agriculture et constate qu'il n'est pas normal de créer des emplois aujourd'hui dans la forêt au niveau des chambres d'agriculture et d'en supprimer à l'ONF.

S'adressant au ministre, il trouve cette demande légitime, essentielle, qui s'appuie sur le résultat des actions conduites et sur l'engagement des élus au service de la filière bois, et le remercie pour son appui à l'ONF.

M. LE FOLL, ministre de l'Agriculture, constate que la question forestière a toujours été un sujet de conflits et de difficultés pour un maire de commune rurale et forestière. Il souhaite que cette expérience soit dépassée et que la loi permette de mettre en cohérence l'ensemble des acteurs forestiers pour valoriser cette forêt et lui donner des atouts pour le pays tout entier dans le cadre du redressement productif engagé.

Face aux inquiétudes rappelées par le Président, il va tenter d'y répondre.

Au niveau du ministère de l'Agriculture, les discussions sont entrées dans une phase opérationnelle avec les discussions au niveau des régions, dans un cadre décentralisé.

Il salue la qualité du rapport de M. Jean-Yves Caullet, présenté lors du conseil supérieur de la forêt le 6 mai, et encourage son auteur. Ce rapport et le rapport conjoint entre le CGAER, le ministère du Redressement Productif et le ministère de l'Environnement constituent la base du plan national pour la forêt qui doit intégrer l'ensemble des dimensions forestières.

Depuis longtemps, il a été constaté que cette filière forestière a besoin de retrouver du dynamisme, sans remettre en cause les objectifs de la multifonctionnalité et en développant la partie économique. Le choix stratégique fait au niveau du ministère de l'Agriculture et de la forêt est de combiner la dimension économique qui est absolument nécessaire à l'engagement économique et qui est la base du développement durable.

Le ministre confirme que la stratégie consiste à faire bloc. Il connaît bien les enjeux des uns et des autres : forêt privée, forêt publique, ONF, coopératives forestières, communes, propriétaires. Cependant, pour construire, il faut faire bloc et ne pas chacun se présenter avec des revendications spécifiques, au risque de retomber dans les mêmes travers.

Tel est le message politique qu'il veut faire passer ce matin, faire en sorte que tous les acteurs de la forêt française soient capables de se mettre autour d'une table pour porter l'intérêt général des forêts françaises, troisième forêt d'Europe qui connaît un déficit commercial de près de 6 milliards d'euros.

Il trouve paradoxal de produire de la matière première et d'importer des meubles. Tout comme le conseil constitutionnel qui remet en cause l'intérêt général du bois. Il souhaite que la Loi d'avenir mette en exergue l'intérêt général lié à la lutte contre le réchauffement climatique, dans lequel le bois a un rôle spécifique à jouer. Au nom de cette idée du principe de précaution inscrit dans la

constitution, il faut pouvoir assurer un débouché dans les bâtiments pour le bois, ce qui représente un enjeu d'intérêt général.

Faire bloc, faire tronc, cela passe par l'organisation au sein du ministère du Redressement Productif, par la mise en œuvre d'une filière bois qui regroupe l'ensemble des acteurs. Ce n'est pas pour que le ministère de l'Industrie finisse par prendre le pas sur le forestier. Il s'interroge sur la capacité de certaines filières à s'organiser, comme l'automobile, le bâtiment, et pas la filière bois.

Il considère d'ailleurs qu'intégrer dans une filière spécifique l'ensemble de la stratégie de filière mise en place dans le cadre du redressement productif est un atout. Par la Loi d'avenir, il est nécessaire que cette filière bois soit reconnue comme un élément à la fois économique et écologique. Rien n'empêche de se mettre autour de la table dans le cadre du développement des filières du redressement productif.

Le deuxième élément majeur qu'il souhaite évoquer concerne le fonds stratégique.

Même si des discussions inter ministérielles sont encore en cours, il s'engage totalement pour la création de ce fonds en y mettant tous les moyens fiscaux nécessaires pour permettre d'avoir par ce fonds carbone un outil stratégique de financement.

Pour ouvrir des marchés nouveaux et faire en sorte dans le bâtiment d'être capable d'utiliser du bois, cela s'organise en amont de manière concrète et durable. Il convient pour cela d'adapter les forêts au réchauffement climatique, de choisir les espaces, d'avoir un objectif de restructuration.

Ce fonds stratégique devra permettre de soutenir l'ensemble de cette stratégie. Fiscalement, le rapport de Jean-Yves Caillet propose des pistes qui sont travaillées en interministériel.

Le ministre demande que chacun sorte de son domaine, de son périmètre, car l'enjeu est la forêt, la gouvernance commune. Tous les participants doivent pouvoir trouver au travers de cette gouvernance nouvelle la capacité à la fois d'être présents, de défendre leurs intérêts, mais de porter l'intérêt général de la forêt.

La vraie question de la Loi d'avenir est d'avoir une stratégie, de se regrouper, de mieux s'organiser, acteurs économiques ou acteurs de patrimoine. Comment faire pour mutualiser l'enjeu ? Le regroupement et l'organisation seront un enjeu majeur.

Les groupements d'intérêt économique, écologique et forestier doivent être l'occasion de pouvoir organiser tout cela sur la base des coopératives forestières et des communes. Il faut faire en sorte que l'activité économique soit un enjeu avec la dimension patrimoniale qu'est la forêt pour de nombreux propriétaires. Sans vouloir les opposer, le ministre rappelle qu'on ne peut pas être tout le temps dans le patrimoine et la conservation quand il convient aujourd'hui de dynamiser la forêt, de se regrouper. Les coopératives forestières auront un rôle.

Pour ceux qui intégreront ces groupements d'intérêt économique et forestier, des avantages fiscaux pourront aider à prendre des décisions. Cette décision est à la fois économiquement soutenable et écologique.

La question législative se posera pour offrir au bois les débouchés nécessaires, les réglementations qu'il va falloir changer. La forêt de feuillus ne trouve pas de débouchés car aucune réglementation ne permet d'utiliser ce bois aujourd'hui. Il faut trouver le moyen de valoriser et, ensemble, faire bouger les lignes.

Voilà les grands objectifs du plan pour la forêt française : les questions des moyens et de la fiscalité, de la taxe carbone doivent s'intégrer dans nos ambitions. C'est une question d'intérêt économique, de compétitivité, sans s'arrêter à l'idée que c'est compliqué.

Pour faire bénéficier la forêt de ce crédit d'impôts auprès de la Banque publique, il faut s'organiser pour être demandeur. Les réunions décentralisées ont mis en avant des projets. Il faut que la filière soit à la manœuvre, à l'initiative, capable d'aller chercher cet argent.

C'est ainsi que se prépare l'avenir. Ce sont des outils, mais surtout une volonté. Le ministre affirme sa volonté d'aller jusqu'au bout dans cette démarche.

Concernant la question liée aux massifs forestiers, il demande qu'en parallèle d'une politique globale à l'échelle nationale, les régions gèrent les fonds en s'appuyant aussi sur ce qui existe et qui a fonctionné, sur les chartes, sur les politiques de massifs. Il faut pour cela mettre sur la table de vraies stratégies de massif.

Il concède qu'un des problèmes de l'industrie du bois est l'approvisionnement. L'intérêt de tous est donc de coordonner la politique d'approvisionnement. En allant vers une politique de plantation, de restructuration, de regroupement, il convient d'avoir ces stratégies dont les massifs sont un outil.

Le ministre demande que lui soient faites des propositions, à l'instar des massifs capables de s'organiser, le Sud-ouest, les Pyrénées, les Alpes, le Massif Central, le Grand Est. Il déplore les débats dans la Nièvre sur l'approvisionnement d'une scierie où chacun se renvoie la balle. Sur cet objectif, il souhaite des avancées. Il ne suffit pas d'en parler, il faut les mettre en œuvre. Cela fait partie des stratégies à développer et à soutenir.

Enfin, il ne mésestime pas les difficultés de l'ONF et informe qu'un Conseil d'administration se tiendra le 27 juin, au cours duquel un travail sera engagé. Il souhaite assurer la viabilité et la pérennité de l'Office qui est essentiel à la gestion des forêts. L'État va poursuivre ses efforts malgré un contexte budgétaire contraint. Il critique ceux qui disent qu'il faut baisser la dépense publique et qui la refusent à chaque endroit.

Il convient de trouver les moyens de garantir la présence territoriale de l'ONF, les moyens d'un équilibre économique. Avec un marché du bois en difficulté, il faut trouver une stratégie pour passer cette période difficile et assurer aux générations futures la capacité d'être un acteur et un outil de développement et de préservation de l'ensemble des objectifs sur la forêt.

Quant à la biodiversité de la forêt, elle existe. Il ne croit pas que l'agence de la biodiversité qui va être créée puisse être préjudiciable si tous ont la même stratégie. Cette agence ne viendra pas modifier la contribution de la forêt à de la biodiversité. La forêt est un lieu, un biotope où se développe la biodiversité. Cela fait partie de sa multi fonctionnalité.

Voilà ce voulait dire le ministre ce matin. Il s'excuse de son départ anticipé et conclut que, pour assurer le développement économique, pour marquer l'attachement à l'agriculture et à sa forêt, il convient de trouver de l'ambition et de la confiance qu'il a cherché à apporter au maximum. Il est certain qu'en se rassemblant et en étant mobilisée, la filière y parviendra.

M. DUVERGER, l'animateur, propose de mettre en place la table ronde. L'équipe autour du président Monin a voulu qu'il puisse être donné à la salle les moyens de réagir.

La question se pose de quelle politique forestière pour les forêts publiques, quels enjeux, quels défis et quels outils.

Il explique que les personnes présentes à la tribune permettront de mettre en place le chantier. Les périodes de changement étant les meilleures pour arriver à innover et à s'adapter, il ne doute pas que le LA sera donné. Il donne à parole à M. Cullet pour traiter de la loi sur l'avenir forestier et l'agriculture.

M. CAULLET, président du conseil d'administration de l'ONF, remercie la fédération de l'avoir invité et assure de son plaisir d'intervenir.

En effet, la mission qui lui avait été confiée consistait à déclencher une mobilisation durable pour faire face à des enjeux connus de tous dans la salle : le caractère incompréhensible de l'importance du déficit de la filière en termes de commerce extérieur, l'enjeu en matière d'emploi, 400 ou 500 000. Depuis la Libération, tous les deux ans un rapport conclut au fait que la situation ne peut pas durer. Il le confirme, cela ne peut pas durer.

Il souhaite donc faire partager, non seulement aux forestiers, mais à l'ensemble de la population, les enjeux, la nécessité de cette mobilisation et de l'arbitrage au sein de la société française pour assurer l'équilibre de cette fameuse multi fonctionnalité.

Il certifie que la situation ne peut pas durer, car certains éléments nouveaux sont arrivés. D'abord le changement climatique est aujourd'hui une réalité pour un forestier. La recherche montre que, pour récolter, pour qu'un peuplement forestier soit encore là dans 50 ans, nul ne doit ignorer le changement climatique.

Pour la forêt, le changement climatique est un enjeu en termes d'utilité qui impose aux acteurs de la filière de s'adapter.

De même, la transition énergétique qui se couple à l'enjeu climatique a incité des acteurs extérieurs à regarder cette ressource considérée comme non seulement sous-exploitée, mais également gratuite. En conséquence, il faut étudier ces projets qui s'intéressent aux transitions énergétiques, mais sans toujours prendre en compte la durabilité d'approvisionnement et les équilibres de la ressource forestière. Avant l'arrivée de cette concurrence, il faut trouver de nouveaux équilibres entre renouvellement de la forêt après les tempêtes et disparition des financements.

Enfin, la multi fonctionnalité de la forêt est interrogée par la société moderne, qui ne connaît pas mieux la forêt que les légumes. Quand 75 % des petits Français de moins de 12 ans ne savent pas identifier une betterave d'un poireau, le pire est à craindre dans la connaissance forestière. C'est en lien avec l'ignorance de leurs parents sur les enjeux de la biodiversité, de la sylviculture, de la production de bois, de l'énergie, du climat, des aménités sociales.

Aujourd'hui avec la multi fonctionnalité, chacun voit midi à sa porte en fonction de l'endroit et cherche à attirer l'opinion vers son point de vue : les promoteurs de l'innovation industrielle, les sylviculteurs, ceux qui alertent sur la biodiversité, les protecteurs d'une forêt en libre évolution. Si tout le monde a raison, les enjeux sont certes toujours tous là, mais pas au même niveau d'intensité suivant la situation.

Son rapport engage la filière à la nécessité de faire partager par l'opinion publique les orientations forestières par massif ou par région qui ensuite sont reconnus par tous pour les aménagements forestiers qui intègrent les différentes contraintes.

Mener à bien une stratégie nécessite quelques outils.

Il faut tout d'abord moderniser la mise en marché du bois. Le débat sur le climat permettra de réunir les promoteurs de la biodiversité. Il convient de mieux mobiliser les feuillus avec tout un travail à faire en matière de norme. Il revient d'ailleurs aux acteurs de la filière de définir dans la loi d'avenir l'usage du bois en termes d'intérêt général, en le faisant admettre comme plus performant et non pas comme une obligation. M. Caullet tient d'ailleurs à remercier ceux qui ont posé la question prioritaire de constitutionnalité, car il estime que cette remise en question permettra d'aller plus loin.

Ensuite, un cadre réglementaire performant doit se mettre en place, partagé, plus lisible pour les acteurs forestiers avec moins d'empilements, intégrant les contraintes résultant d'autres réglementations. D'ailleurs, la fiscalité doit s'orienter vers cet objectif, en faisant en sorte que le régime forestier, assez favorable à juste titre, se concentre sur les forêts en production dans un souci d'intérêt général.

Concernant les biens vacants et sans maître, il propose de s'inspirer tout simplement de ce qui est fait dans les communes pour relever des concessions perpétuelles dans les cimetières municipaux, afin de retrouver une maîtrise sur des biens qui sont effectivement vacants et sans maître.

Il faut aussi faire en sorte que le marché existant pour les produits du bois rencontre une production industrielle. Le fonds stratégique doit avoir une partie vers l'aval forte et une partie vers la ressource allant aux communes forestières qui en ont bien besoin. Si tout le monde s'accorde sur la création du fonds, la difficulté réside dans son remplissage.

Ainsi, dans la mesure où il est proposé de recouvrir mieux le foncier non bâti (ce sont 30 à 40 M€ par an que l'État compense aux communes), une ressource équivalente pourrait être fournie. De même, le rapport s'intéresse à la TVA sur le bois énergétique. Sans perdre de recettes pour l'État, il serait possible de récupérer dans le fonds stratégique le différentiel entre le 5 % de TVA du gaz et les 10 % promis au bois énergie.

Il conseille ensuite à chacun de mobiliser l'épargne privée, considérant qu'il s'agit d'un bon investissement patrimonial au regard de la législation fiscale. Il propose que des sommes qui seraient affectées au financement de long terme du cycle de production forestière bénéficient des mêmes facilités pour éviter cette épargne privée qui fait monter le cours des parcelles. De telles mesures permettraient de financer le fonds stratégique et ses actions.

Les crédits carbone concernant directement la forêt et la forêt publique en premier lieu, il propose que d'une part une partie des fonds ANAH soit mise vers le bois de logement et qu'au-delà d'un certain seuil de quota de carbone à la tonne, il en revienne une bonne moitié dans le fonds stratégique pour la forêt, afin de financer la ressource.

Ensuite, pour éviter les conflits sur la ressource en matière de bois énergie, il suggère de travailler sur sa recyclabilité. Il est en effet paradoxal d'importer des produits finis, notamment des meubles, de récupérer le coût du traitement de ces meubles en fin de vie et d'avoir du mal à les valoriser énergétiquement parce qu'ils ne sont pas recouverts ou traités. Favoriser, par un système de responsabilité élargie, la différenciation des produits facilement recyclables ou pas permettrait donc à l'ensemble du bois recyclé de venir soulager la pression sur la ressource en bois énergie, tout en développant cette énergie renouvelable.

Il considère enfin que les Agences de l'eau, l'ADEME et d'autres bénéficiaires potentiels pourraient fournir de l'argent à ce fonds stratégique, dont la gouvernance d'ensemble de la filière devra réunir tous ses contributeurs. Aujourd'hui, les communes forestières, les interprofessions, les conseils nationaux des bois et des produits de la forêt constituent une sorte de parlement, mais qui n'est pas réellement opérationnel.

Il conclut en informant que son rapport sera public dans moins de 15 jours.

En ce qui concerne l'office, le soutien de l'État est confirmé, l'importance du Conseil d'administration du 27 juin est confirmée pour ses orientations. Son rôle de gestionnaire dans l'espace forestier dans toutes ses fonctionnalités est confirmé pour l'Office, de sorte que l'ensemble de ses missions puissent être assurées au moindre coût public pour les propriétaires communaux.

M. DUVERGER remercie M. Caillet pour tous ces éléments et demande si quelqu'un veut réagir.

M. Philippe CANOT, président des Communes forestières des Ardennes, assure qu'il commençait à perdre confiance sur la relation instaurée entre les COFOR et l'ONF et remercie M. le ministre d'avoir apporté certaines assurances. Dans le cadre du contrat 2012-2016, sur le terrain concrètement, il ne lui semble pas avoir constaté de grandes avancées.

Il rappelle ses craintes sur la régionalisation et, si le ministre a conforté l'ONF dans sa position, il convient maintenant de passer à l'action, car les élus, mais également les habitants, attendent des réponses sur ce sujet de la forêt communale. Pour faire face à la précarité énergétique, la forêt peut être un élément de réponse et il faut prendre les décisions qui s'imposent sur le terrain pour mettre les bonnes volontés en application.

M. Jean-Claude MICHEL, président des Communes forestières des Alpes-de-Haute-Provence, souhaite réagir au discours introductif du ministre de l'agriculture et à celui du Président en termes d'intérêt général.

Il est en effet convaincu que les élus des communes forestières, s'ils sont considérés comme des simples propriétaires de forêt ayant des démarches artisanes, sont à même de prendre en compte l'intérêt global de la forêt, y compris quand elle est privée.

M. CAULLET, lui-même maire d'une commune forestière, assure connaître l'intérêt général et pense que le fait que les Communes forestières soient signataires du COP a renforcé considérablement le lien et les devoirs de l'établissement public vis-à-vis de ces deux piliers que sont l'État pour la domaniale et les communes forestières qui représentent le socle de la forêt de demain.

M. Laurent DENORMANDIE, président de France Bois Forêts, remercie le président de l'avoir convié et souhaite afficher un élan d'optimisme, car il est rare de voir un ministre en fonction prendre fait et cause de façon extrêmement moderne et nouvelle sur l'ensemble de la filière.

Il se félicite du rapprochement, dans l'interprofession France Bois Forêts, entre les Communes forestières et l'ONF, qui ont su contribuer à rassembler, à identifier les ressources du mal et à ébaucher les solutions proposées aujourd'hui.

Il est fondamental aujourd'hui de mettre en place une stratégie pour la forêt et son bois, qui sont un gisement d'emplois, d'industrie de valeur ajoutée. Cette stratégie a évidemment besoin d'un fonds qu'il faut abonder.

En outre, il faudra que l'État prenne fait et cause pour le bois, que le législateur dise, avec une lueur écologique marquée, que le bois est un matériau plus écologique que le béton, en lien avec les élus quand un acte de construction doit être mené, pour avoir un réflexe bois.

Tout cela passe d'une part par un investissement sur l'aval fort : investissement sur les scieries, sur la deuxième transformation, sur le marché. Il est constaté en France un manque de consommation de bois massif, de relocalisation de deuxième transformation. Or il ne sert à rien de scier du bois si derrière il n'est pas vendu, s'il n'est pas utilisé.

Il faut d'autre part que les accompagnements financiers de l'État soient à la hauteur, que la BPI donne un nouvel élan et soit adaptée et formatée à la taille des entreprises. C'est par l'économie, par l'entreprise, par le marché, dans les territoires qu'une partie de la solution aux problèmes peut être résolue.

M. Denormandie considère que beaucoup d'acteurs sont parties liées, notamment le ministère de l'industrie et du redressement productif. Après l'échec de la politique forestière depuis 50 ans, il est

temps d'essayer de nouvelles pistes. Sans renier le passé, il est possible, par l'économie, par l'écologie, de redynamiser la forêt.

Déjà les collectivités locales, l'ONF, ont su vendre du bois dans l'adversité pour accompagner les entreprises dans les territoires. Dans le même temps, les entreprises ont investi. Des scieries se sont mises à la hauteur de la deuxième transformation pour faire ces fameux produits. La conquête est fondamentale.

Il faut que la forêt soit dans des limites raisonnables, partagées et adaptées. Pour obtenir de l'économie une des solutions phare, il faut que la forêt s'en donne les moyens, qu'elle s'oriente vers la production intelligemment, sans heurter nos concitoyens, sans oublier les fondamentaux de la biodiversité, de l'accueil des publics.

Il est certain que les élus locaux et les personnels de l'Office sauront trouver ce juste équilibre, donner un fil conducteur, sans attendre de Paris, ni des autres professions des règles intangibles. Dire que la partie industrielle peut permettre par l'économie de donner un prix au bois acceptable pour les détenteurs de la ressource n'est pas tabou. Les détenteurs de la ressource privée ou publique, doivent intégrer cette notion non pas de forêt patrimoine, mais plus de forêt mise en marché.

Il assure que la possibilité d'élargir le champ des réflexions sur l'industrie sur d'autres ministères doit être prise comme une chance pour la filière.

M. DUVERGER propose à la salle de prendre la parole.

M. Alain DOYEN, vice-président de la Commune forestière du département de la Meuse, souhaite lire une motion en lien avec les inquiétudes.

« Au regard de la situation actuelle en Meuse, les élus meusiens par le biais de leur association départementale :

- *Considèrent que les engagements pris dans le cadre du contrat État ONF Communes forestières ne seront pas tenus spécifiquement sur le maintien du maillage territorial,*
- *Constatent une dégradation permanente des missions de cœur du territoire auxquelles sont attachés les élus meusiens et qui est la base essentielle du régime forestier,*
- *S'interrogent sur la qualité des missions réalisées dans les forêts communales au regard de l'effectif ONF avec comme impact direct une non présence des agents sur les terrains et des relations avec les élus communaux.*
- *S'indignent de la gestion interne de l'ONF.*

La répartition des personnels est-elle à la hauteur de la gestion des forêts sur l'ensemble du territoire national où les enjeux sont différents (forêt de production et autre) ?

Cette répartition actuelle permet-elle d'assurer la réalisation du régime forestier auquel nous participons largement à travers les frais de garderie et la nouvelle taxe à l'hectare, compte tenu les effectifs de terrain en diminution a contrario des effectifs au sein de la direction générale et de la direction territoriale ?

- *Demandent en lien réel entre l'agent de terrain et les services spécialisés en repositionnant le rôle majeur de l'agent patrimonial en charge de la gestion forestière de nos forêts,*
- *S'inquiètent des difficultés liées au recrutement dans notre département rural et d'une manière générale dans les départements ruraux du grand Est malgré l'importance de la forêt communale.*

- *Demandent des mesures pour éviter les vacances de postes de plus de 6 mois en anticipant notamment les départs à la retraite (inquiétude réelle au regard de la pyramide des âges des agents) et que soient valorisés les postes d'intérim qui permettent d'assurer un travail continu et de qualité.*

- *Souhaitent que soit pris en compte le rôle formateur assuré par le département pour les jeunes agents pas une durée plus longue **et obligatoire** dans notre département des affectations des jeunes entrants (1^{er} poste) et une valorisation de ce temps imparti à la formation de ces jeunes agents (très peu d'entre eux resteront au-delà du temps réglementaire). »*

M. Pascal VINÉ, directeur général de l'ONF, certifie que l'ONF et son directeur général sont parfaitement conscients des difficultés rencontrées.

Il souhaite d'abord rappeler qu'ont été définis, avec le président Jean-Claude Monin, dans le cadre du contrat d'objectifs, un effectif de stabilisation du maillage territorial, ainsi qu'une exigence de stabilisation des moyens sur le terrain, en termes d'agents patrimoniaux et d'activité forestière et d'exploitation forestière, notamment au travers des ouvriers forestiers.

Il réaffirme la priorité du terrain, par l'exigence de partenariats avec les Communes forestières. Cette transparence permet de partager au maximum les enjeux et les contraintes propres à l'établissement et aux territoires. Si recruter aujourd'hui des collègues dans les départements de la Meuse ou des Ardennes ou de la grande région Bourgogne Champagne-Ardenne définie au niveau de l'ONF est plus difficile que dans d'autres territoires, des efforts ont été faits dans certains territoires en matière d'effectif.

Ce travail d'adaptation des moyens en fonction des objectifs territoriaux doit être fait en concertation dans chaque unité territoriale, en adéquation entre les missions et les moyens. Le ministre a dit qu'il fallait faire bloc, être capable d'explicitier les attentes, les moyens et les enjeux. Il appelle de ses vœux ce travail qui a débuté.

Face à la critique sur la super structure de l'établissement, il a pris l'engagement de travailler sur l'organisation de l'Office pour redonner les moyens de compréhension et de justification de l'attribution des moyens sur les différentes fonctions.

Actuellement en cours de négociation avec l'ensemble des organisations syndicales de l'établissement sur ces questions de fonctionnement et d'organisation de l'office, il tient à remercier le travail fait avec l'ensemble des partenaires sociaux de l'office qui sont mobilisés. Il assure de sa mobilisation la plus totale pour ensemble trouver les solutions, notamment au service de la forêt et de la gestion durable des espaces forestiers, à des problèmes anciens.

M. CAULLET tient à remercier l'ensemble des questions qui illustrent une problématique générale. Le conseil d'administration de fin juin sera l'occasion de faire le point avec le directeur général sur l'évolution des négociations en cours.

Si les problèmes sont anciens, il convient de cesser les discussions pour, sur le terrain, acter la mise en place d'une nouvelle stratégie. La baisse du personnel n'étant pas à court terme une solution miracle au budget de l'Office, il faut travailler sur une structure efficace et fixer un cadre pour lever les inquiétudes récurrentes qui pèsent en termes d'éthique et de mobilisation sur les agents de l'Office qui ont avant tout leur métier et la forêt chevillée au corps. C'est en étant attentifs ensemble qu'il sera possible de recadrer.

M. Patrice JOLY, Conseiller général de la Nièvre, appelle, dans le cadre de la multi fonctionnalité de la forêt, à une réappropriation publique de la forêt qui lui apparaît aujourd'hui indispensable. Pour ce faire, il y aurait lieu de mettre en place des outils qui permettraient, à celles des collectivités

locales qui le souhaitent, de conduire des politiques volontaristes en matière à la fois d'acquisition et de gestion publique forestière.

Il rêve tout d'abord de voir les communes récupérer tous les biens vacants et sans maître, tous ces biens qui ne permettent pas une gestion optimisée de la forêt, par une simplification du cadre juridique. Il pense que la loi qui sera votée d'ici la fin de l'année pourrait en donner l'occasion.

Il rêve ensuite de voir mise à disposition des collectivités un prêt spécial dont les caractéristiques correspondraient à celles de la production forestière, c'est-à-dire avec des taux faibles et des prêts à long terme. Cet outil permettrait de mettre en œuvre cette réappropriation forestière, tout comme une extension du dispositif de défiscalisation pour les souscripteurs de parts de groupement forestier ou de société d'économie mixte.

Il rêve enfin de voir chaque commune de France être propriétaire de forêt sur son territoire, car la part de la forêt publique en France ne représente que 50 % aujourd'hui.

Pour mettre en œuvre ces outils, il pense qu'il faut réserver une place toute particulière à l'ONF dont les perspectives sont évoquées par le nouveau président.

M. Jacques BRUNE, président des Communes forestières des Hautes-Pyrénées, convient que certaines parcelles sans propriétaire sont une problématique à résoudre pour mettre en place 36 000 Communes forestières.

M. Hervé LE BOULER, responsable des politiques forestières à France Nature Environnement, confirme les propos sur le caractère écologique du bois et renvoie au communiqué de presse publié deux jours plus tôt. Il tient à exprimer ici la position de FNE.

Il assure que la France possède dans ses forêts des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Pour y répondre, il convient de développer ensemble une sylviculture durable dans le cadre d'une économie et d'une industrie du bois en phase avec un territoire et avec la réalité des forêts. Cela passe par la poursuite de la politique de 200 ans de restauration des forêts et de construction d'un équilibre durable à partir de quelques principes simples.

Il convient d'abord de renforcer la prise en compte des piliers environnementaux et sociétaux de la multi fonctionnalité dans les lois, dans les principes de gestion. Il faut aussi favoriser le développement d'une économie de filière de proximité, innover, organiser les filières, favoriser les usages et raisonner bois énergie.

FNE souhaite ensuite un document de gestion unique sur l'aménagement forestier pour éviter l'empilement des réglementations et des textes. Ce document unique doit cependant intégrer complètement tous les piliers de la multifonctionnalité, la protection de la nature, de l'eau, des sols, l'accueil du public.

Par ailleurs, l'ONF doit être conforté dans ses missions avec les moyens humains. La réflexion en cours sur l'organisation de l'ONF doit aller à son terme et se traduire par enfin une réforme qui soit centrée sur ses missions.

En outre, afin d'apporter une contribution citoyenne à la gestion de la forêt, le législateur devrait accorder une place aux organisations forestières. À ce titre, il est demandé que ce soit M. Monin qui défende la loi forestière.

Enfin, M. Le Bouler préconise de transformer le protocole signé entre la FNCOFOR et la direction générale de l'ONF en un accord, éventuellement en élargissant à d'autres partenaires qui souhaiteraient se joindre.

M. CAULLET assure qu'il ne souhaite pas opposer la forêt publique et la forêt privée et invite la forêt publique à se regrouper pour favoriser la remobilisation du patrimoine forestier.

En ce qui concerne l'intervention FNE, outre des accords, il convient d'adopter une démarche éthique, qui porte une dynamique d'ensemble pouvant s'avérer positive.

M. Luc BOUVAREL, directeur général des Forêts Privées de France, considère que, depuis déjà un certain nombre d'années, un travail de concertation est engagé avec la forêt communale et la forêt publique. Ainsi, le sentier forestier est récupéré pour dynamiser cette action auprès des propriétaires, et plus de 20 millions de mètres cubes sont sortis depuis la création de la forêt privée, notamment grâce à un rapprochement avec les élus locaux. Il est important de ne pas les opposer et de travailler de façon intelligente.

M. DUVERGER indique aux élus qu'ils disposent dans leurs dossiers de fiches sur lesquelles ils peuvent inscrire des questions, auxquelles l'équipe du président répondra.

M. Georges BOREUIL* tient à préciser qu'en 1999 une loi sur l'aménagement du territoire précisait que l'espace rurale était agricole et forestier. Il pense que l'essentiel des réponses aux questions posées sur la mobilisation des petites parcelles se trouve avec un cadre législatif simple et pratiquement gratuit et que le problème se situe peut-être au niveau de la mise en œuvre et des circulaires d'application de la connaissance de ces textes.

M. Jean-Marie HARAUX, président de l'association des Communes forestières des Vosges et de l'Union de Lorraine, tient d'une part à insister sur l'équilibre sylvo-cynégétique qu'il est indispensable d'encourager.

D'autre part, il demande à M. Denormandie son avis sur l'opération lancée par le CRPF Alsace-Lorraine visant, pour l'aval de la filière, à soutenir l'effort de replantation de parcelles forestières par une participation financière des industriels et des coopératives forestières à l'achat de plan forestier. Il soutient que son inscription à un prochain ordre du jour de la Fédération serait un geste fort.

M. DENORMANDIE estime que les professionnels du bois ont pris conscience que l'état actuel de renouvellement des forêts et des plantations est grave pour le pays et les générations futures et que toute politique industrielle aujourd'hui serait vaine sans un effort collectif fait par les générations précédentes en la matière. Faute de décision étatique, les bonnes volontés locales ont d'ailleurs enclenché un système simple et efficace en lien avec les associations.

Il ambitionne pour le pays une vraie politique de reboisement extrêmement ambitieuse dans le futur plan qui sera proposé par l'État. Ainsi, pour avoir des forêts productives, il faut planter au bon moment dans de bonnes conditions, tout en encourageant le renouvellement d'autres types de peuplements pour assurer un équilibre. Il s'engage à ce que la priorité soit donnée à un fonds dont les professionnels seront associés à la gouvernance. En effet, aucune politique ne peut se mettre en place sans accompagnement financier des propriétaires fonciers.

M. CAULLET donne son accord sur le fonds stratégique en matière de plantation de travaux sylvicoles.

Il rappelle le vieux combat entre chasseurs et sylviculteurs. Dans son rapport, il interroge d'ailleurs l'outil du plan de chasse en se demandant si c'est en chassant des animaux que se réglera le problème de la présence regroupée, mais destructrice à certains endroits. Il pense qu'il faut interroger l'expérimentation de gestion de certains massifs en accord avec tout le monde.

M. VINÉ constate que les enjeux multi fonctionnels sont très complexes, notamment en matière de développement durable. Dans les communes, trouver des équilibres est extrêmement compliqué, demande beaucoup de travail et de dialogue. Le dialogue incisif, mais franc, engagé entre l'ONF et la FNCOFOR est exigeant pour l'Office, mais il est absolument nécessaire. Pour bien comprendre le fonctionnement, il faut échanger, prendre en compte les attentes des élus et leurs remarques en tâchant d'y répondre en expliquant les contraintes.

Il rappelle qu'à son arrivée à l'ONF, les relations avec les chasseurs étaient épouvantables. Elles restent difficiles, mais les discussions avec le président Baudin et le président de la fédération nationale des chasseurs ont permis d'avancer sur un protocole, qui sera signé le 18 juin, avec la fédération nationale des chasseurs pour la forêt domaniale. Ce protocole fixe les règles de travail, d'échanges et de transparence.

Un tel dialogue avec les fédérations nationales du bois, sur l'approvisionnement permettront de construire des règles de fonctionnement, d'apporter de la méthode et de la confiance. Il n'y a aucune raison de ne pas parvenir à trouver des solutions aux difficultés. Ces relations franches permettant aux uns et aux autres de progresser apporteront les bonnes réponses aux attentes des concitoyens.

Concernant le contrat d'objectif et de performance (COP), **M. François MOREAU**, chef du service de la forêt, de la ruralité et de cheval à la MAAF, rappelle à quel point l'ONF est un établissement public dont le rôle et la reconnaissance sont importants.

Le ministre a demandé à la DGPAAT d'animer un groupe de travail des signataires du COP visant à partager une compréhension commune sur l'exécution de ce COP depuis le 1^{er} janvier 2012. Signé pour la période 2012-2016, tout ne s'est pas déroulé comme prévu, notamment en raison de la crise économique. Ce groupe de travail réunit la FNCOFOR, l'ONF, le ministère chargé de l'écologie et le ministère du budget.

Premièrement, les premiers éléments montrent que les difficultés que rencontre l'ONF ont sans aucun doute une part structurelle. Par ailleurs, une part conjoncturelle est liée à la situation économique. Les solutions à apporter aux questions structurelles et conjoncturelles ne sont pas forcément les mêmes.

Deuxièmement, tout le monde s'accorde sur le fait que l'ONF a un rôle de gestion des forêts publiques et les synergies doivent conforter cette place.

Troisièmement, il est nécessaire de clarifier la réflexion sur le maillage territorial et les optimisations indispensables.

M. Michel CASTAN, directeur des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques, souhaite faire un zoom sur les particularités de la forêt de montagne, où se situent 40 % des volumes.

Pour renforcer le marché, pour que l'aval tire l'amont, il faut connaître les débouchés et repartir sur une contractualisation multipartite, que chacun s'engage derrière le détenteur de la ressource pour une transformation.

Il se félicite que le Ministère ait commandé une étude sur la mobilisation du bois et la gestion de la forêt en montagne. Il souhaite que cette étude se poursuive pour soutenir les actions de développements territoriaux. La notion de circuits courts, qui est une réalité en montagne, pose des difficultés et il convient donc de favoriser l'utilisation du bois de montagne localement.

M. Cyril LE PICARD, de l'Union de la Coopération Forestière Française, s'interroge sur la présence de son organisation à cette assemblée générale.

Il l'explique d'une part par le dialogue extrêmement positif sur une partie des dossiers communs avec l'ONF. En effet, si les coopératives forestières travaillent dans les forêts privées, elles doivent être très attentives et très actives sur l'avenir de la forêt française.

D'autre part, leur étroite collaboration avec France Bois Forêts donne une unité à la diversité des forêts et des structures et il ne faudra pas attendre des Coopératives Forestières qu'elles cassent le bloc dont parlait le Ministre pour donner une véritable orientation à la filière française.

M. Pierre GRANDADAM, des Communes Forestières d'Alsace, rappelle l'importance du fonds stratégique auquel chaque acteur de la filière doit abonder et demande à M. Denormandie si la deuxième transformation y sera bien associée.

M. DENORMANDIE répond que le problème des différences dans les sociétés humaines est un grand débat, mais souhaite faire preuve d'optimisme. Étant au cœur de la filière par sa formation personnelle et son cursus d'entrepreneur, il a vu la maturation de l'amont et de l'aval et pense que le temps de la différence est passé.

Certes, les réflexes, les conseils diffèrent si l'on est maire d'une commune forestière d'une région de montagne ou industriel de construction de bois de la papeterie. Sa motivation personnelle, sa conviction, son objectif portent sur la réunification de l'ensemble. Conjointement, l'amont et l'aval doivent avancer, sans contraintes et avec l'envie de réussir.

Concernant l'abonnement du fonds, sa responsabilité et ses arbitrages relèvent selon lui de l'État. Ainsi, si une partie de fiscalité pourrait venir dans ce fonds, rechercher la paternité de cette fiscalité serait une erreur. L'intérêt général doit prévaloir sur le seul périmètre qui a compté pendant des décennies et les différentes fédérations devront s'accorder sur l'usage qui sera fait du fonds.

Sur ce sujet, **M. CAULLET** précise qu'au début de sa mission il a été interpellé très vite sur la question des interprofessions et son éventuelle unification. Pour ce faire, il est souhaitable de bannir toute contrainte afin d'éviter un raidissement des positions.

Concernant le thème financier, il convient de s'accorder sur l'usage qui sera fait du fonds : subvention à des travaux forestiers, prise de participation, prêts de bonifications d'intérêt, un partage peut être envisagé. Ainsi, pour une région qui souhaite mener une politique sur le bois et mobiliser 1 M€ par an, le fonds peut abonder à due concurrence. Une entreprise peut être aidée avec des contreparties. Telles sont les pistes imaginables.

M. Gérard FALCONNET, chargé de l'enseignement forestier du reboisement à l'école forestière de Nancy, s'associe aux soucis et à l'impatience de la création du fonds stratégique, d'une part car la production de plans baisse drastiquement en France, d'autre part car beaucoup de compétences sont en train de partir. Il en va de l'activité économique dans les villages.

Par ailleurs, il s'alarme de la disparition de la formation d'ingénieur forestier qui a complètement disparu, au profit d'un simple module à l'intérieur d'AgroParisTech. Des réflexions doivent être menées, en concertation avec la Fédération Nationale.

M. Daniel CASSARD du Doubs interroge le président de France Bois Forêts sur la CVO, dont il ne trouve pas l'intitulé judicieux et qu'il refuse de payer.

M. Yves BRUN, maire adjoint d'une commune forestière de la Marne, s'inquiète de la présence des Timberjack qui esquintent énormément la forêt.

Par ailleurs, il regrette la disparition d'espèces animales en forêt, en lien avec le remplacement de forêts de chênes par des sapins. De même, il convient de respecter l'interdiction d'abattage des

arbres morts, qui constituent un refuge pour l'hiver pour les petits animaux peuplant la forêt. Cela passe par une politique d'abattage concertée.

Enfin, en tant que chasseur, il déplore que les chasseurs n'aient aucun poids vis-à-vis de la DDA et des pouvoirs publics et qu'ils devront toujours payer les dégâts sans rien dire.

M. Francis CROS, président des Communes forestières de l'Hérault et de l'union régionale Languedoc-Roussillon, croit en la forte volonté de rassemblement de l'amont et de l'aval. Parallèlement à ce plan national, il faut que soit organisée une réunion de travail réunissant les donneurs d'ordre public, afin de mobiliser les forces, de rappeler l'intérêt public, d'inciter à la construction en bois des édifices publics.

M. René POIRSON, maire de Dommartin les Remiremont dans les Vosges, commune de 1 200 hectares, se satisfait des annonces présentées ce matin et espère que les actes suivront.

Ensuite, il s'indigne du passage des gros engins qui circulent en forêt et préconise de percevoir à la source de l'argent pour ceux qui se baladent en forêt en achetant des quads.

M. CANOT souhaite d'adresser à Viné sur les outils. Il regrette que son département des Ardennes notamment connaisse quelques difficultés de recrutement, sans doute par méconnaissance, alors que la qualité de ses forêts devrait attirer plus de forestiers.

Il propose que, dans le cadre de la gestion des ressources humaines de l'ONF, les adaptations aux postes vacants soient traitées en fonction de certains critères. En effet, il est regrettable qu'après trois ans de formation, un agent patrimonial demande sa mutation, pénalisant ainsi le département au niveau des réalisations des aménagements forestiers.

Concernant la spécialisation des agents de personnel pour faire face au manque d'expérience des jeunes nommés dans les territoires, après des réductions de personnel pour des raisons budgétaires qui ont été parfaitement comprises et accompagnées, il faut que ce mouvement cesse.

M. VINÉ rappelle que l'histoire de la forêt française est en Lorraine, en particulier à Nancy. La question des personnels est déterminante et l'ONF, grand établissement de plus de 9 000 personnes, a une très grande histoire. Cet établissement est connu par les concitoyens, ses agents sur le terrain sont appréciés et reconnus.

Les récentes évolutions au sein de l'Établissement n'ont pas toujours été bien comprises par le personnel et génèrent beaucoup de questions en interne et vis-à-vis du modèle économique et de la stabilité de l'établissement. Cela constitue une sorte de rupture entre des obligations annuelles et des enjeux pluriannuels dans la gestion forestière. Cette exigence de développement durable et d'intergénérationnel, avec des contraintes très fortes, annuelles ou de gestion au quotidien, de masse salariale, de charges externes, oblige à prendre des décisions qui parfois donnent le sentiment qu'il manque une perspective de long terme.

Les difficultés du Grand Est et de certains départements, la question de la vacance, sont une préoccupation majeure pour l'ensemble du personnel et pour les personnes de terrain qui le vivent au quotidien et qui voient les collègues partir, engendrant un problème de transmission des savoirs. Pour tenter de contrer ce phénomène, des réponses doivent être adaptées en fonction des territoires. Ainsi, la plupart des concours sont maintenant localisés là se situe la demande : dans le Grand Est pour que les collègues du grand Est s'y présentent, ou en Corse.

Il convient donc de travailler en concertation pour trouver des solutions adaptées à ces territoires désertés par les populations. Une grande négociation a d'ailleurs été lancée avec les organisations syndicales de l'Office autour de toutes ces questions de fonctionnement, d'organisation. La

résolution de problèmes fondamentaux et de fractures internes passera par un dialogue avec les partenaires sociaux, en lien avec l'État, et chacun des acteurs.

De même, la culture propre à l'ONF doit évoluer et M. Viné tient à remercier les Communes Forestières, pour leur soutien en ce domaine, et sans qui les difficultés de l'ONF seraient certainement plus importantes.

M. MICHEL réagit en rappelant que la gouvernance partagée, y compris au niveau des régions, faisait partie du contrat d'objectifs et de performance. Les commissions régionales de la forêt communale se mettent en place, malgré des difficultés de communication et d'information.

Concernant l'intervention de Francis Cros sur la mobilisation des élus et des donneurs d'ordre, il pense que c'est dans le cadre d'une approche territoriale des massifs que se trouve la meilleure réussite sur le sujet. Ainsi, dans les Alpes, le schéma construit permet d'avoir une politique à long terme, de mobiliser des élus et d'avoir des résultats concrets sur la traçabilité, sur la certification des bois. L'objectif est bien de favoriser le bois local et de relocaliser les industries de l'aval.

M. Patrick DEMANGEOT, maire d'une commune forestière de Haute-Marne de 485 hectares, félicite M. Viné de son discours qui, selon lui, n'est pas anti social comme celui de son prédécesseur.

Il s'étonne d'avoir eu, dans sa commune, un permis de construire pour une maison en bois refusé par le préfet, de recevoir la visite de l'architecte des Bâtiments de France alors que sa commune n'est pas classée. Cela va l'encontre des recommandations du Ministre de travailler ensemble et il conviendrait donc d'harmoniser toutes les directives nationales.

M. DENORMANDIE réagit sur la CVO, qui est obligatoire, quoi qu'en pensent certains. En outre, c'est le bureau de la Fédération des Communes Forestières qui a voté pour signer l'accord instaurant la CVO.

D'ailleurs, cet impôt volontaire n'est pas géré par l'État, mais par la filière. Dans le milieu agricole qui fonctionne ainsi, chaque gros producteur subventionne le développement de sa filière et de ses produits. Si la filière bois n'agit pas aujourd'hui dans ce sens, et se lamente sur son état actuel, elle ne devra demain s'en prendre qu'à elle. En effet, l'État ne peut pas tout et le développement d'un secteur économique dépend de la volonté avec laquelle ce secteur est capable de s'organiser, de se fédérer et de financer des actions.

Aujourd'hui, tous les acteurs paient, pas seulement les communes ou l'ONF. La moitié de la CVO provient des entreprises. Les chefs d'entreprises de la corporation tiennent un langage extrêmement pugnace sur les problèmes de CVO. S'ils avaient l'impression que c'était un puits sans fond qui ne servait à rien, ils auraient renversé le bureau depuis longtemps.

Ainsi, la Fédération participe à tous les travaux et chaque euro de CVO (dont le budget annuel se monte à 7 M€) dépensé fait l'objet d'une confrontation et d'une validation par les directeurs qui le présentent ensuite au conseil d'administration de l'ensemble des présidents. Aucune action ne se fait sans que les Communes forestières de près ou de loin soient force de proposition éventuellement. C'est fondamental.

Concernant la prescription, il est évidemment exclu, dans l'état actuel de l'économie, que l'État finance. Cela passe par les régions, par une volonté locale, mais encore faut-il avoir les moyens financiers. L'ambition pour la filière est extrêmement importante par rapport à cette prescription, malgré des incompréhensions locales qui avec des sources de financements en provenance des régions, mais aussi de la CVO, ont mis en place une politique de prescription.

Cependant, cette prescription n'est pas à la hauteur des ambitions, et il reste encore un travail énorme à faire. France Bois Forêts ambitionne sur cette notion de prescription de mettre en place une stratégie nationale de développement d'utilisation du bois dans toutes les régions françaises, avec une déclinaison de la spécificité régionale.

C'est en allant chercher le marché, en allant convertir un architecte, en expliquant dans une école son intérêt que le bois se vendra mieux et que les gestionnaires de Communes forestières seront heureux en régions.

M. François CHANAL, représentant des organisations syndicales de l'ONF, remercie la FNCOFOR et son président Jean-Claude Monin de lui accorder ces quelques instants d'expression au nom du personnel de l'ONF.

Il y a un an, il indiquait que le contrat d'objectif et de performance 2012-2016, s'il manifestait beaucoup d'intentions louables, voire ambitieuses, brillait surtout par son manque de moyens, prônant les préconisations en matière de service public : toujours plus avec toujours moins, la variable d'ajustement étant évidemment de réduire le personnel. Évidemment, le système a ses limites, que même les plus criantes élites n'ont pas su anticiper, faute d'imagination sans doute, ou de courage.

Aujourd'hui, les comptes de l'ONF sont au plus mal, en lien avec des difficultés, avec les cours du bois. De même, le compte d'affectation spécial et la baisse du versement compensateur en euro constant constituent des boulets au pied de l'ONF, faisant passer les pensions civiles de fonctionnaires de plus moins de 50 à plus de 100 millions par an.

Il s'avère que le personnel de l'ONF sur le terrain ne suffit plus à mettre en œuvre toutes les missions que l'État lui confie et en particulier le Régime forestier dans les forêts des collectivités.

Ainsi, la FNCOFOR s'est approprié ces deux questions sous un angle qui n'est pas sans rappeler celui de l'ONF qui a eu une réflexion sur les sujets. C'est une preuve de capacité de celle-ci à faire des analyses intelligibles, voire pourquoi pas intelligentes et des propositions de nature à faire progresser l'établissement.

Un certain nombre de pistes peuvent être évoquées pour trouver de nouvelles ressources pour l'ONF, d'autre pour éviter d'en dilapider dans des projets fumeux dont la dimension est à l'aune du gouffre financier qu'il génère. Il faut clairement parler ici des activités du domaine concurrentiel dans lesquelles un tri sélectif doit être fait, en faisant l'analyse des activités qui perdent de l'argent, en se demandant s'il est autorisé d'en perdre.

Il remercie la fédération des Communes forestières d'avoir porté ce débat.

Quant à la question de la rémunération des aménités environnementales et sociales, si tout le monde est d'accord sur les bonnes raisons qui la justifient, la réelle volonté politique de la transformer en réalité tangible se faire attendre.

Concernant la question du personnel chargé de mettre en œuvre le régime forestier dans les forêts des collectivités, il convient d'admettre que le mode de pensée qui prévaut aujourd'hui dans les discussions sur le maillage territorial ne peut satisfaire au problème posé. D'un côté les communes forestières aspirent légitimement à disposer des moyens correspondant au financement dédié. De l'autre, la direction générale de l'Office et des tutelles entend calibrer les missions aux moyens définis dans le cadre d'une réduction de principe des personnels.

Enfin les personnels sont confrontés chaque jour à une demande sociale que manifestement la représentation nationale a du mal à exprimer au travers de décisions politiques qui ressemblent furieusement à des injonctions contradictoires.

Il faut en finir avec ce dogme du non-remplacement systématique d'un fonctionnaire sur deux. Le Ministre disait que plus personne ne voulait d'État, qu'il fallait toujours moins d'État, mais il est de la responsabilité politique d'un ministre et de l'équipe gouvernementale d'expliquer qu'on ne peut pas continuer à avoir des services publics au niveau où l'on entend les avoir et ne pas avoir les fonctionnaires qui vont avec et payer les impôts qui correspondent.

L'État ne peut pas continuer à supprimer les postes sans en mesurer préalablement l'impact sur les activités de l'établissement. Continuer dans cette voie met les personnels en danger, tant du point de vue de leur intégrité physique que mentale. Cela met aussi l'ONF dans l'impossibilité de remplir ses missions tant en qualité qu'en quantité. Cela concerne les élus.

À ce stade, il convient également de souligner le risque de décrochage entre les moyens dédiés à la forêt communale et ceux dédiés à la forêt domaniale. La forêt publique doit bénéficier de la même qualité de service quel que soit son statut.

Enfin, puisque la question des économies publiques est au cœur des préoccupations, il souhaite dire un mot sur le projet d'agence de la biodiversité. La France se distingue déjà par un empilement des statuts de protection environnementaux différents, est-il nécessaire de saucissonner encore la politique de l'environnement ? Alors que la forêt abrite 85 % la biodiversité du territoire, enlever aux forestiers cette mission de police paraîtrait aberrant.

À défaut d'un grand projet de réunification des missions forestières et environnementales dans un établissement unique de gestion des espaces naturels, ce serait certainement la meilleure solution. L'utilisation à bon escient des MISEN dans les départements sous la responsabilité des préfets permettrait déjà de coordonner intelligemment les différents services de l'État et de l'ONF en matière environnementale en les faisant au plus coller aux réalités du territoire.

Sauf à disséminer le peu de moyens existants en la matière pour satisfaire politiquement une mouvance écologique en manque, le risque est de créer une structure vide, sans moyens, totalement inopérante, allant à l'opposé du but recherché.

Il conclut enfin sur la question du malaise social des personnels et sur les suites données à l'audit socio-organisationnel. Il est urgent de redonner au personnel et aux communes une lisibilité sur le projet de l'office et de définir les services publics en lien avec la forêt voulue pour les enfants.

M. MONIN, Président, souhaite saluer les nouvelles personnalités qui sont arrivées : le président d'honneur, Yann Gaillard, sénateur, et Valérie Métrich, conseillère du Président de la République. Il se félicite du débat de ce matin où tout le monde a pu s'exprimer et où beaucoup de propos ont été tenus. Il souhaite en faire une synthèse et aller à l'essentiel.

Le président du Sénat a fait part de son expérience, de son attachement à la forêt, au patrimoine forestier et des politiques qu'il a menées pour développer effectivement la filière bois chez lui. C'était important pour démarrer dans cette assemblée générale.

Ses collègues à la tribune ont eux aussi rappelé que les élus locaux ne sont pas des propriétaires seulement. Les élus locaux ont la responsabilité du territoire et du développement de l'activité de sa commune. M. Monin tient à souligner ce rôle important des élus. Les élus locaux animent les nombreuses chartes forestières des territoires et soutiennent les actions portées par l'ensemble de la filière.

Il a pu remarquer le dynamisme et l'engagement du Ministre pour le secteur forêt bois, avec l'ambition de mettre tout le monde dans le droit-fil d'une politique et d'un projet forestier pour la France et pour la filière bois. Les élus locaux tels ont déjà montré et sont engagés eux aussi dans les mêmes démarches puisque des actions importantes dans ce domaine ont été menées par les élus locaux dans chacun des territoires et des massifs.

Chacun ne peut donc que partager l'ambition et le dynamisme du ministre et son idée de faire bloc. La politique forestière est un élément important de la gestion durable, la multi fonctionnalité pour ce qui concerne le patrimoine de nos communes. Il est essentiel que tous les élus locaux portent et défendent cet élément.

Il a eu l'occasion de poser des questions qui lui paraissaient importantes lors de la mise en œuvre de cette loi avec Jean-Yves Caillet et le ministre est en charge de retenir les éléments qui pourront être mis en forme par la loi. Cela passe par l'industrialisation, l'emploi, la reconquête du marché, les investissements. Il faut pour cela se poser les bonnes questions, trouver un équilibre entre la partie forêt et la partie industrielle, que des éléments de convergence soient organisés permettant de gouverner ensemble.

Il se félicite des propos du Ministre à cette tribune, indiquant que la politique territoriale est un élément décisif, enjoignant l'aval, les industriels, les chartes forestières, les schémas stratégiques de massifs et la forêt privée à travailler ensemble.

Il rappelle que le ministre a réclamé des propositions sur le problème d'une politique de massif inter-régionale. Les régions prennent un poids politique important et vont devoir déterminer les orientations du fonds. Sur le développement local, les élus locaux et l'ensemble des acteurs de la filière ont démontré qu'ils avaient progressé fortement et que l'industrialisation était indissociable d'un aval actif.

Il remercie par ailleurs Laurent Denormandie d'avoir donné des éléments importants pour ce qui concerne l'engagement de réunir la filière.

Concernant le problème de l'ONF, il confirme l'urgence de régler ses difficultés. En ce sens, la Fédération a signé le contrat d'objectifs et de performance. Elle a pris ses responsabilités en donnant toutes les informations, en faisant voter le Conseil d'administration. Elle préconise aujourd'hui qu'une commission nationale se tienne avec les ministères, avec l'ONF et avec la fédération pour proposer un modèle socio-économique de l'ONF et trouver les voies et moyens d'aboutir à une situation pérenne pour l'Office.

Ce n'est cependant pas à l'État d'en être l'acteur, mais à la filière d'afficher un modèle socio-économique et une disposition sur un projet cible, avec les modalités pour y parvenir. Le président de l'ONF les a conviés à un Conseil d'administration exceptionnel le 27 juin pour en discuter.

Il assure que la Fédération remplira pleinement son rôle en reprenant des éléments sur la défense du régime forestier, les missions exécutées, les problèmes sur le recrutement des postes vacants et la stabilisation du maillage territorial. Les représentants feront part en juillet des résultats des négociations et des responsabilités prises.

Par ailleurs, il a eu beaucoup de plaisir à écouter le représentant de la FNE sur le sujet de l'agence de la biodiversité qui compte un seul document (le plan d'aménagement) et un seul gestionnaire (l'Office National des Forêts). Ce point de vue est essentiel. Les élus locaux ne veulent pas passer par toute une série de services et de fonctionnaires différents avec des idées différentes, parfois contradictoires.

Concernant les problèmes généraux de politique, la fédération des Communes forestières s'est engagée dans un certain nombre d'actions. En ce qui concerne la filière et le développement local, elle anime les chartes forestières du territoire. L'opération « 1000 chaufferies » est un succès, les « 100 constructions bois » incitent au développement de la filière. Aujourd'hui, il convient de reconquérir le marché local pour avoir des emplois non délocalisables et ce type d'actions y contribuent.

Il conclut sur les perspectives de la Fédération. L'action sur la forêt de montagnes lui semble importante et les équipes préparent l'arrivée des nouvelles équipes municipales pour que celles-ci aient les éléments pour reprendre l'action et développer à la fois la filière et la gestion de la forêt communale. Enfin, la loi d'orientation et d'avenir qui concerne la forêt et le bois est capitale pour la Fédération et la filière. Il témoigne de sa confiance en la matière et donne rendez-vous à tous l'année prochaine.

M. Alain LESTURGEZ, directeur général de la Fédération, ouvre maintenant l'assemblée générale statutaire. Il a été décidé, avec le président et le trésorier, de faire une présentation du rapport d'activité et du rapport de gestion à deux voix (avec Albert Hilaire), pour donner à la fois du sens aux deux rapports d'activité et gagner du temps.

Le premier schéma visualise le fonctionnement du réseau de Communes forestières avec la Fédération dont la mission principale est la défense des intérêts des Communes forestières, la formation des élus et qui porte actuellement jusqu'à 2013 la direction exécutive de l'action internationale.

Ensuite, l'institut de formation de la forêt communale soutient les actions du réseau, des unions régionales, et porte des actions de développement.

Une troisième structure créée en 2009 est l'action de territoires et forêt solidaire, COFOR international, qui mène des actions sur l'Afrique, le Québec sur plusieurs pays.

Un dernier organisme, le COFOR, est un groupement d'employeurs qui emploient l'ensemble des salariés de la fédération au niveau national.

Enfin, les associations départementales permettent aux associations de fonctionner grâce aux rétrocessions de cotisation.

M. Albert HILAIRE, trésorier de la Fédération, explique que le total des ressources de la fédération et de l'institut s'élève à 2 415 K€ : contribution au siège pour 81 K€, la quote-part de la taxe APCA reçue par la FNCOFOR et attribuée aux missions IFFC aux niveaux national et régional pour 600 K€.

Les ressources proviennent à 33 % des subventions, à 38 % des taxes APCA, à 17 % des cotisations, qui baissent entre 2011 et 2012. En effet, jusqu'à présent, la fédération encaissait et payait les cotisations PEFC, mais le delta s'élevait à 50 K€ environ. La dynamique étant lancée, la Fédération n'avait plus à le prendre en compte.

L'emploi des ressources se monte à 2 224 K€ de dépenses, dont 841 K€ en frais de personnel, soit 38 % des charges d'exploitation, ce qui représente une baisse par rapport à 2011, notamment due à une réorganisation.

M. LESTURGEZ confirme que l'objectif est de croiser à la fois le bilan financier et le bilan d'activité. Il rappelle que la Fédération a des instances de gouvernance : le bureau se réunit une fois par mois, quatre Conseils d'administration regroupent l'ensemble des présidents d'associations

départementales et d'union régionale, et une assemblée générale annuelle s'est réunie à Port-sur-Saône du 31 août au 1^{er} septembre 2012.

Suite aux questions posées dans la salle, deux commissions ont été créées : une commission sur la chasse présidée par Jean-Marie Haraux et une commission DFCI feu de forêt, qui démarre ses travaux. Il souligne la forte mobilisation des élus et des représentants tout au long de l'année, notamment sur les assemblées générales des associations départementales.

Confirmant l'idée d'un réseau en développement, il signale la création de deux associations : Ardèche et Lozère. Le réseau fonctionne avec un comité de coordination qui regroupe l'ensemble des directeurs des Unions régionales et se réunit tous les deux mois pour travailler sur les grands dossiers de la fédération et des Unions régionales. Par ailleurs, de nombreux réseaux thématiques (la formation, le bois énergie, le bois de construction) se réunissent régulièrement pour travailler sur ces sujets. De même, un séminaire annuel de l'ensemble des 80 salariés que représente le réseau se tient chaque année.

Il constate les actions réalisées pour faire valoir les intérêts des collectivités : le suivi du contrat, la veille législative avec les nombreuses voies en gestation, le soutien des politiques forestières territoriales et inter-régionale, le soutien à la politique de montagne à travers le conseil national de la montagne et l'ADEME, et un gros volet sur la préparation et la programmation européenne.

Enfin, concernant toutes ces charges, sans revenir sur le partenariat avec l'ONF qui se renforce dans la gouvernance, il rappelle que cette année se sont mises en place les commissions régionales de la forêt communale qui permettent aux élus des communes forestières des régions et à l'ONF de travailler dans cette gouvernance et ces échanges nécessaires pour la meilleure compréhension des uns et des autres.

Il souhaite enfin rendre hommage à Yveline Meline, de l'ONF, qui travaille à la Direction des affaires régionales, et qui a décidé de partir à la retraite. M. Lesturgez la remercie pour tout le travail effectué durant toutes ces années.

Concernant les partenariats, il signale les réunions régulières avec les ministères de l'Environnement de l'Agriculture, le cabinet du Premier ministre et la Présidence de la République. La Fédération est membre de France Bois Forêts, de France Forêt qui rassemble les organisations représentatives de l'amont et a des relations à travers un protocole de commercialisation avec la FNB. La relation se renforce encore cette année avec France Nature Environnement.

M. HILAIRE complète que, pour obtenir ce résultat, cela coûte 614 K€, soit 28 % des charges, en incluant les charges administratives.

M. LESTURGEZ explique que 2 500 élus ont suivi des formations, soit une légère baisse par rapport aux années passées, vraisemblablement en lien avec un effet de fin de mandature. Il signale la préparation d'un module de formation mis en place en 2008 sur les futurs élus avec un support de formations adapté, qui sera testé en fin d'année pour connaître les améliorations à apporter pour la prochaine mandature.

En matière de communication, un site Internet est actualisé, chaque année 11 lettres mensuelles, qui s'appellent COFOR, sont éditées, 3 revues Communes forestières sont publiées. De nombreux outils documentaires sont notamment disponibles sur le site. Il se satisfait du nombre d'initiatives développées par le réseau des Communes forestières depuis une dizaine d'années, qui permettent de posséder aujourd'hui une base documentaire importante améliorée chaque jour pour la rendre plus accessible.

Enfin, de nombreux communiqués de presse traitent d'événements. Ainsi, depuis 2010, un stand commun est tenu avec l'ONF au salon des maires et, parallèlement, l'interprofessionnel national tient un pavillon bois qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière.

M. HILAIRE précise que pour former, communiquer et informer, sont utilisées 23 % des charges d'exploitation, soit 517 K€. L'organisation des cycles de formation coûte 202 K€, l'édition, la conception et la diffusion de la revue et des lettres d'information 113 K€, les congrès, séminaires et site Internet 202 K€.

M. LESTURGEZ détaille ensuite les actions de la Fédération concernant le développement local. D'abord, les 130 chartes forestières couvrent aujourd'hui 4 millions d'hectares. Lors des 4^{èmes} Rencontres nationales des chartes forestières du territoire, un bilan a été remis, qui précise l'avancée et les positionnements assez forts donnés par les élus qui se sont engagés dans ces comités. Un outil d'évaluation des CFT est lancé, il est opérationnel.

Il rappelle la large contribution au lancement de la stratégie nationale de la biodiversité qui prend en compte la charte forestière, ainsi que le gros travail effectué sur le suivi des schémas stratégiques des massifs Pyrénées, Alpes et Massif Central. La mise en œuvre de politiques forestières inter-régionales est soutenue au niveau des massifs de montagnes. Ainsi, le programme « 100 constructions publiques en bois local » qui prend de l'ampleur très rapidement, recueille sur le terrain une demande forte des élus de s'engager dans des programmes de cette nature.

Enfin, il montre le résultat du programme « 1000 chaufferie bois » qui s'est arrêté en 2012 au niveau fédéral et qui continue sa vie en région.

Par ailleurs, les plans d'approvisionnement territoriaux qui couvrent 3 millions d'hectares permettent d'étudier la possibilité d'une ressource à une échelle pertinente, d'accéder à cette ressource et d'adapter les équipes en fonction de la disponibilité des bois.

Il souhaite, sur l'ensemble de ces programmes, remercier l'ensemble des ministères qui cofinancent ces programmes d'action.

M. HILAIRE indique le coût de ces opérations : 875 K€, dont 555 K€ pour les programmes nationaux et 320 K€ pour l'action des unions régionales. Déductions faites des subventions, les associations ont financé à hauteur de 70 K€.

L'année dernière, à Port-sur-Saône, ont été accueillies des délégations étrangères avec lesquelles une collaboration se poursuit. Pour les 9 pays accueillis, 218 K€ ont été dépensés, pas uniquement payés par la Fédération Nationale, qui n'en verse que 43 K€.

Le résultat a légèrement augmenté, grâce à une variation des fonds dédiés moins pénalisante (-157 K€), et se solde en fin d'exercice par un bénéfice de 38 K€.

Établis et présentés conformément aux différents textes, le bilan de la Fédération s'élève à 1 771 171 € et le compte de résultat à 37 064 €, soit en progrès par rapport à l'année dernière.

M. BAILLY, commissaire aux comptes, a le plaisir et l'honneur de présenter le compte rendu de ses travaux et en livre la synthèse, à la fois en termes d'audit des comptes annuels et de présentation des conventions réglementées.

En termes d'audit des comptes annuels, les travaux permettent de certifier que ces comptes donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière de la Fédération.

Concernant les méthodes comptables et les estimations comptables, elles sont conformes aux principes retenus lors des exercices précédents et ne suscitent pas d'autres observations. De même pour la concordance avec les comptes annuels des informations financières qui viennent d'être donnés par le secrétaire général et le trésorier, aucune observation particulière n'est à formuler.

Une convention nouvelle au cours de l'exercice a été conclue avec l'Union Régionale des Communes forestières des Franche-Comté pour la tenue du congrès 2012. À ce titre, la fédération a financé 21 000 € pour dédommager l'Union régionale de Franche-Comté des frais engagés au titre de ce congrès.

S'agissant des conventions antérieures, cinq conventions se retrouvent.

La première est la prise en charge des actions de formation des associations et des Unions régionales. À ce titre, la Fédération a reversé 172 000 € aux unions régionales d'Aquitaine, d'Auvergne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Limousin, Lorraine et Midi-Pyrénées.

La Fédération est membre du groupement d'employeurs COFOR GE et a supporté les frais de personnel à hauteur de 272 000 €.

L'IFFC a remboursé à COFOR une partie des charges que la fédération avait engagées pour son compte, à hauteur de 80 600 €. Comme les autres années, FNCOFOR a reversé 5 % de ces cotisations à 33 000 € à l'IFFC. De même, une quote-part de 600 000 sur les 215 000 € perçus aux termes de l'APCA.

Enfin, la Fédération a remboursé les 4 900 € de frais de déplacements du président.

En l'absence de nouvelles questions dans l'assemblée, **M. MONIN, Président**, passe aux précisions réglementaires de l'assemblée générale. Les comptes et l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont présentés au trésorier. La lecture a été faite du rapport du commissaire aux comptes par M. Philippe Bailly qu'il remercie et son équipe pour le travail fait pour la Fédération. Il soumet les résolutions.

Première résolution

L'assemblée, conformément aux dispositions de l'article 14 de ses statuts, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

☞ La résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de porter le résultat de l'exercice 2012 qui s'élève à 37 064 € en report à nouveau créditeur.

☞ La résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont relatées.

☞ La résolution est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Une proposition de barème des cotisations 2014 est présentée à l'assemblée générale. L'assemblée approuve des 1,5 % d'augmentation.

☞ La résolution est approuvée à l'unanimité.

M. HILAIRE précise que la première cotisation de base passe de 64 à 65 €. Pour les ventes de plus de 160 000 €, elle passe de 659 € à 669 €. L'augmentation, qui est vraiment minime, se monte à 1,5 %. Sans cette hausse, il aurait fallu, dans un an ou deux, augmenter de 5 %.

M. MONIN, Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

M. HILAIRE souhaite remercier Sophie Tranchard, Christelle Doro et Alain Lesturgez qui travaillent toute l'année sur ces comptes. À l'occasion de sa dernière assemblée, il remercie également toutes les personnes pour l'honneur et le plaisir qu'il a eu de travailler avec elles, ainsi que le président actuel et le président d'honneur, les membres du bureau, le directeur, pour le plaisir et l'amitié avec laquelle ils ont travaillé.

M. MONIN, Président, remercie Christelle Doro, Sophie Tranchard, ainsi qu'Alain Lesturgez et toute l'équipe, dont le trésorier Albert Hilaire, auquel il souhaite une excellente santé.

Il remercie enfin tout le personnel, les 80 agents, toutes les personnes qui travaillent dans les Unions régionales ou les associations et lève la séance à 13 heures 15.